

# **Vous êtes appelés à élire, le 20 octobre 2011, vos représentants au sein des Commissions Administratives Paritaires Locales des agents des Finances Publiques, dont les statuts sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011.**

Les CAP constituent un acquis irremplaçable pour les fonctionnaires de l'Etat car ce sont les instances où sont traités, en toute transparence, tous les événements de la vie administrative du fonctionnaire. Au plan local, y sont en particulier défendus les droits à promotion et à mutation, les recours en notation de tous les agents de la Direction Générale des Finances Publiques. Elles sont paritaires, c'est-à-dire composées pour moitié de représentants de l'Administration et pour moitié de représentants des personnels élus sur listes présentées par les organisations syndicales.

Les femmes et les hommes présentés par la section FO-DGFIP 2B sont d'abord des collègues qui vivent, comme vous, la dure réalité quotidienne des agents des Finances Publiques. Ce sont aussi des militants compétents et tenaces qui, dans les instances où ils siégeaient jusqu'à présent, ont toujours défendu **tous** les collègues sans parti pris, parce qu'à Force Ouvrière, nous estimons que les représentants du personnel sont les élus de **tout le personnel**. Les candidats FO-DGFIP 2B continueront à faire respecter les droits de chacun.

Vos représentants Force Ouvrière continueront à revendiquer avec le Syndicat F.O.-D.G.F.I.P., à tous les niveaux, de véritables améliorations du système des règles de gestion fusionnées, et notamment **deux vrais mouvements de mutation dans l'année et le droit au retour dans le département d'origine pour les internes**.

***Voter FO-DGFIP 2B, c'est faire le choix que vos demandes en matière de mutations, de promotions, de titularisations seront effectivement portées auprès de l'administration. C'est décider que vos revendications seront défendues par un syndicat présent et structuré à tous les niveaux, indépendant de l'Etat et des partis politiques.***

**VOTEZ** **FO**DGFIP   
Haute-Corse

**LE 20 OCTOBRE 2011, POUR FAIRE ABOUTIR  
VOS LÉGITIMES REVENDICATIONS**

**VOTEZ et faites VOTER POUR LES CANDIDATS  
 FO-DGFIP aux CAP Locales**

**CAP locale n°3 – Agents Administratifs**

1 : Elisabeth WARTEL	AAP 1ère classe
2 : Marcel SUBRERO	AAP 1ère classe
3 : Michel BERTRAND	AAP 1ère classe
4 : Pierre BAZZICONI	AAP 1ère classe
1 : Frédéric LUCIANI	AAP 2 <sup>ème</sup> classe
2 : Sandrine CASANOVA	AAP 2 <sup>ème</sup> classe
3 : Marcel ROSSI	AAP 2 <sup>ème</sup> classe
4 : Andrée MILLELIRI	AAP 2 <sup>ème</sup> classe
1 : Jean-François RASSU	Agent Administratif
2 : Marie-Antoinette GUITARD	Agent Administratif

**CAP locale n° 2 – Contrôleurs**

1 : Jean-Claude BRANCA	Contr. Principal
2 : Suzanne BAZZALI	Contr. Principale
3 : Ginette VOLELLI	Contr. Principale
4 : Pascale FRANCESCHINI	Contr. Principale

**CAP locale n°1 – Inspecteurs**

1 : Stéphan LANDREAU	Inspecteur
2 : Valérie DE JONG	Inspecteur
3 : Pasquin MAESTRACCI	Inspecteur
4 : Jean-Félix ORABONA	Inspecteur

**Section Départementale FO-DGFIP 2B**

DDFiP de Haute-Corse : Square Saint Victor 20200 BASTIA  
 Tél : 04 95 32 81 43 - Site web FO-DGFIP 2B : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/02B/>

**Attention : Ceci n'est pas un bulletin de vote  
 Par ailleurs, les ratures ou panachages entraîneront la nullité de votre bulletin de vote**